



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Forum mondial de l'harmonisation
des Règlements concernant les véhicules****Groupe de travail en matière de roulement et de freinage****Quatre-vingt-cinquième session**

Genève, 11 décembre 2017

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la quatre-vingt-cinquième session^{1,2}**

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, le 11 décembre 2017, de 10 h 00 à 17h30.

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Règlement n° 79.
3. Autres questions.

¹ Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la CEE (<https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=mdZ2BB>). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegates.html>.

² Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grrf/grrfpage.html). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337 au 3^e étage du Palais des Nations). Les versions traduites de ces documents sont disponibles en accès public sur le système de diffusion électronique des documents (ODS), à l'adresse documents.un.org/.



II. Annotations et liste des documents

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 7 du chapitre III du Règlement intérieur (TRANS/WP.29/690 et Amend.1 et 2) du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2017/26

2. Règlement n° 79

Le Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) a décidé d'examiner une proposition d'amendements au Règlement n° 79 (Équipement de direction des véhicules) qui vise à ajouter des dispositions techniques se rapportant aux fonctions de direction à commande automatique (ACSF) de catégorie C et à la fonction de direction dans les situations d'urgence et à mettre à jour l'annexe 6.

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2017/27

3. Autres questions

Le GRRF souhaitera sans doute examiner d'autres propositions, s'il y a lieu.
